



LES FRANCAS

FEDERATION NATIONALE LAIQUE DE STRUCTURES ET D'ACTIVITES
EDUCATIVES, SOCIALES ET CULTURELLES

Association reconnue d'utilité publique

Siège social : 10/14 rue Tolain
75020 PARIS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



LES FRANCAS

FEDERATION NATIONALE LAIQUE DE STRUCTURES ET D'ACTIVITES
EDUCATIVES, SOCIALES ET CULTURELLES

Association reconnue d'utilité publique

Siège social : 10/14 rue Tolain

75020 PARIS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LES FRANCAS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil fédéral.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 18 mai 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes

ACTIF	31.12.2019			31.12.2018	PASSIF	31.12.2019	31.12.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat ^o	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	347 178	195 797	151 382	155 331	Fonds associatif	4 424 869	4 245 023
Terrains					Résultat de l'exercice	-231 904	179 847
Constructions	2 540 185	1 887 348	652 838	692 039	Subventions d'équipement nettes		
Matériels d'activités					TOTAL FONDS PROPRES	4 192 965	4 424 869
Autres immobilisations corporelles	270 819	218 535	52 284	65 909	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours	163 754		163 754	141 423	Provisions pour risques	614 000	
Prêts Francas	158 729	158 729			Provisions pour charges	679 595	1 811 206
Autres prêts et titres immobilisés	247 512	116 963	130 549	119 521	Fonds dédiés sur subventions	110 000	230 000
Dépôts et cautionnements	2 036		2 036	2 476	TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES	1 403 595	2 041 206
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 730 213	2 577 371	1 152 842	1 176 699			
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	3 105		3 105	3 279	Emprunts Francas		
Avances et acomptes versés					Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit		
Usagers	49 358		49 358	42 259	Avances et acomptes reçus		
Subventions à recevoir	169 309		169 309	102 063	Fournisseurs	364 513	193 286
Comptes courants Francas	1 481 357	1 134 757	346 600	336 330	Dettes fiscales et sociales	345 342	315 886
Autres créances	54 297		54 297	64 089	Comptes courants Francas	85 339	24 138
Valeurs mobilières de placement	40 837		40 837	40 837	Autres dettes	7 015	23 798
Disponibilités	4 501 300		4 501 300	5 188 356	Produits constatés d'avance	10 304	735
Charges constatées d'avance	91 426		91 426	70 005	TOTAL DETTES	812 513	557 842
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 390 989	1 134 757	5 256 232	5 847 218	TOTAL GENERAL	6 409 074	7 023 918
TOTAL GENERAL	10 121 202	3 712 128	6 409 074	7 023 918			

COMPTE DE RESULTAT	2 019	2 018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	39 962	38 209
Prestations de service	-	-
Subventions d'exploitation	5 393 505	5 371 134
Produits divers	2 008 274	2 123 283
Reprise sur provisions	1 335 291	222 797
Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs	230 000	74 186
Quote-part subvention invest. virée au résultat	-	-
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	9 007 032	7 829 608
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	20 180	20 738
Variation de stock	174	743
Achat d'autres approvisionnements	-	-
Variation de stock	-	-
Autres achats et charges externes	2 017 791	1 221 918
Impôts et taxes	320 826	307 238
Salaires	2 381 445	2 314 750
Charges sociales	1 129 194	1 214 351
Autres charges de gestion courante	1 900 307	1 976 687
Dotation aux amortissements	111 749	109 095
Dotation aux provisions	1 262 069	441 920
Engagements à réaliser sur ressources affectées	110 000	230 000
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	9 253 735	7 837 440
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	- 246 704	- 7 832
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	4 480	4 899
Produits nets sur cession de VMP	0	-
Reprises sur provisions	1 274	213
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	5 754	5 113
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts	-	-
Charges nettes sur cession de VMP	-	-
Dotations aux provisions	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES	-	-
RESULTAT FINANCIER (II)	5 754	5 113
RESULTAT COURANT (I + II)	- 240 950	- 2 720
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	17 672	29 331
sur opérations en capital	-	-
Reprise sur provisions	-	179 962
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 672	209 293
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	8 627	26 726
sur opération en capital	-	-
Dotations aux provisions	-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 627	26 726
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	9 045	182 566
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	- 231 904	179 847

ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui dégage un déficit de 231 904,21 €

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association : Promouvoir la place que les enfants doivent avoir dans la société, développer des projets d'accueil et d'activités à l'intention des enfants, fédérer les activités et les structures de loisirs, inciter à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets éducatifs, susciter, en fonction des besoins, la création de structures et d'activités adaptées aux conditions d'existence, informer et former les personnes concernées par les enfants, les jeunes et leur éducation, étudier et promouvoir les méthodes et outils d'animation et d'information adaptés aux structures et aux publics.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a été caractérisé par :

- l'organisation de deux événements fédéraux : Le Festival International des Droits des Enfants et de la Citoyenneté et la convention Ensemble pour l'Education.
- La prise en compte d'un risque subsistant lié aux fonds propres négatifs de plusieurs associations départementales et unions régionales Francas.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable : les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	305 275,93	41 902,59		347 178,52
Terrains				
Constructions et agencements	2 540 185,43			2 540 185,43
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	116 974,05	10 229,36		127 203,41
Mobilier	140 773,79	2 841,75		143 615,54
Immobilisations en cours	141 422,90	62 509,06	40 178,34	163 753,62
Total	3 244 632,10	117 482,76	40 178,34	3 321 936,52

b) Acquisitions et désinvestissements

Logiciels site enfants acteurs citoyens	40 178,34
Logiciels Eventool	1 724,25
PC portables, tablette	7 220,65
Imprimantes	1 571,11
Vidéo projecteur	1 437,60
Armoire	454,80
Mobilier de chambre (lit, matelas, meubles)	1 197,00
Table radio	1 189,95
En-cours : applications adhésions, xrm et forpro	62 509,06
En-cours : applications Enfants Acteurs Citoyens	40 178,34

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	149 945,26	45 851,55		195 796,81
Constructions et agencements	50% à 5%	1 848 146,63	39 201,28		1 887 347,91
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	83 051,95	17 919,98		100 971,93
Mobilier	20%	108 786,85	8 776,25		117 563,10
		2 189 930,69	111 749,06		2 301 679,75

2. Immobilisations financières

NATURE	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêts : UR AURA/AD38 - AD Guadeloupe- UR Occitanie	158 728,54		158 728,54
Effort construction	230 299,07	18 156,07	212 143,00
Titres-Parts sociales Casden	17 212,50		17 212,50
Dépôts et cautionnements	2 036,48		2 036,48
Total	408 276,59	18 156,07	390 120,52

3. Stock

37 Fichiers	86,95
246 Chevalets Handicap	<u>3 018,42</u>
	3 105,37

4. Avances et acomptes versés

Néant

5. Usagers

NATURE	Brut	Provisions	Net
Usagers	19 068.04		19 068.04
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés	30 290.00		30 290.00
TOTAL	49 358.04		49 358.04

6. Subventions à recevoir

CNAF	64 800.00
OFAJ	72 295.78
FONJEP	10 636.34
ERASMUS	8 427.00
CONSEIL REGIONAL BFC	7 500.00
CONSEIL DEPART. CÔTE D'OR	5 400.00
VILLE DE DIJON	2 000.00
FDVA	<u>- 1 750.00</u>
	169 309.12

7. Comptes courants Francas

N° STRUCTURE	NOM	MONTANT
450100	UR AURA	196 170,20
450101	AD AIN	902,40
450103	AD ALLIER	92,46
450126	AD DROME / ARDECHE	1 651,05
450138	AD ISERE	18 198,12
450142	AD LOIRE	1 696,20
450143	AD HAUTE LOIRE	644,10
450163	AD PUY DE DOME	9 177,30
450169	AD RHÔNE	206,92
450173	AD SAVOIE	21 777,70
450200	UR NOUVELLE AQUITAINE	6 435,90
450216	AD CHARENTES	8 332,80
450217	AD CHARENTES MARITIMES	3 322,00
450224	AD DORDOGNE	5 771,75
450233	AD GIRONDE	1 553,28
450240	AD LANDES	5 924,08
450264	AD PYRENEES ATLANTIQUES	8 030,82
450279	AD DEUX SEVRES	61,00
450400	UR NORMANDIE	19 324,09
450414	AD CALVADOS	1 674,45
450427	AD EURE	2 193,80
450450	AD MANCHE	770,43
450476	AD SEINE MARITIME	25 308,47
450521	AD COTE D OR	2 097,14
450525	AD DOUBS	89 204,41
450539	AD JURA	1 985,16
450558	AD NIEVRE	1 237,92

450570	AD HAUTE SAONE	62 946,10
450571	AD SAONE ET LOIRE	956,86
450589	AD YONNE	1 586,78
450600	UR BRETAGNE	63 479,97
450622	AD COTES D ARMOR	514,30
450629	AD FINISTERE	4 753,72
450635	AD ILE ET VILAINE	22 505,30
450656	AD MORBIHAN	1 103,00
450700	UR CENTRE	267 507,40
450718	AD CHER	39 586,39
450741	AD LOIR ET CHER / INDRE ET LOIRE	2 871,50
450745	AD LOIRET	3 403,77
450800	UR GRAND EST	6 287,53
450808	AD ARDENNES	77,70
450851	AD MARNE	97,80
450852	AD HAUTE MARNE	1 242,25
450854	AD MEURTHE ET MOSELLE	14 377,68
450868	AD HAUT RHIN	913,60
450888	AD VOSGES	1 796,62
451200	UR ILE DE FRANCE	9 028,52
451201	GROUPT EMPLOYEURS FRANCAS IDF	21 680,98
451277	AD SEINE ET MARNE	1 766,55
451293	AD SEINE ST DENIS	942,02
451294	AD VAL DE MARNE	2 722,54
451295	AD VAL D OISE	1 719,71
451700	UR OCCITANIE	67 847,23
451709	AD ARIEGE	714,50
451711	AD AUDE	1 744 ,52
451712	AD AVEYRON	895,32
451730	AD GARD	47 845,85
451731	AD HAUTE GARONNE	1 784,04
451732	AD GERS	1 514,50
451734	AD HERAULT	15 100,02
451765	AD HAUTES PYRENEES	322,20
451766	AD PYRENEES ORIENTALES	8 121,32
451900	UR PAYS DE LOIRE	51 492,70
451949	AD MAINE ET LOIRE	5 265,70
451953	AD MAYENNE	977,30
451985	AD VENDEE	4 314,45
452104	AD ALPES HAUTE PROVENCE	4 384,52
452106	AD ALPES MARITIMES	1 558,81
452183	AD VAR	54,90
452184	AD VAUCLUSE	612,79
452200	UR HAUTS DE France	138 415,90
452202	AD AISNE	3 500,22
452260	AD OISE	720,40
452262	AD PAS DE CALAIS	5 876,58
452280	AD SOMME	16 080,02
452971	AD GUADELOUPE	52 831,77
452972	AD MARTINIQUE	81 208,69
452974	ARPEJ	459,90
453000	ACAF	100,00
	Total	1 481 356,69

8. Autres créances

Subrogation longue maladie	2 977.47
Crédit de TVA	35 749.00
Régularisation Tva	3.09
UR IDF-refacturation coût CLB	10 486.84
Uniformation remb. frais	<u>5 080.36</u>
	54 296,76

9. Valeurs mobilières de placement

Sicav PROMEPAR	Montant 40 837.12	Valeur à la clôture 40 215.61
----------------	-----------------------------	---

10. Disponibilités

Livret Epargne	85 030.04
Livret CASDEN	4 308 705.93
BRED	106 603.46
Caisse	<u>960.41</u>
	4 501 299,84

11. Charges constatées d'avance

Charges constatées correspondant à l'exercice suivant	91 426,22
---	------------------

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Risque subsistant des entités Francas		614 000,00		614 000,00
Provisions pour risques		614 000,00		614 000,00
Engagement de retraite du personnel (1)	711 205,81	71 180,21	235 290,68	547 095,34
Assemblée générale nationale	70 000,00	120 000,00	70 000,00	120 000,00
Forum Convention 2019	560 000,00		560 000,00	
Congrès 2019	470 000,00		470 000,00	
Charges personnel		12 500,00		12 500,00
Provisions pour charges	1 811 205,81	203 680,21	1 335 290,68	679 595,34
Total Provisions pour risques et charges	1 811 205,81	817 680,21	1 335 290,68	1 293 595,34
Prêts Francas	92 468,54	66 260,00		158 728,54
Prêts Effort Construction	118 237,24		1 274,30	116 962,94
Comptes courants Francas	756 628,32	378 128,57		1 134 756,89
Dépréciations	967 334,10	444 388,57	1 274,30	1 410 448,37
Total	2 778 539,91	1 262 068,78	1 336 564,98	2 704 043,71
Dotations / reprises d'exploitation		1 262 068,78	1 335 290,68	
Dotations / reprises financières			1 274,30	
Dotations / reprises exceptionnelles				
Total		1 262 068,78	1 336 564,98	

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 1 335 290,68

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet 1 274,30

Total 1 336 564,98

(1) La provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, puis 1/3 de mois au-delà de 10 ans d'ancienneté avec des charges patronales de 53%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Ministere Culture	70 000,00	60 000,00	70 000,00	60 000,00
Direction Jeunesse Education Populaire Vie Associative	30 000,00	50 000,00	30 000,00	50 000,00
Ministère de l'Education Nationale / FIDEC	130 000,00		130 000,00	
	230 000,00	110 000,00	230 000,00	110 000,00

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Avances et acomptes reçus

Néant

6. Fournisseurs

Fournisseurs	274 377.38
Notes de frais	8 183.41
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>81 952.53</u>
	364 513.32

7. Dettes fiscales et sociales

Cotisation Fonctionnaires Détachés Education nationale	
Année 1989	1 460,15
Année 1990	2 026,81
Provision congés payés brut	97 690,33
Provision congés payés charges sociales	54 706,59
URSSAF	94 898,00
CPM CHORUM	3 779,36
CIPC	25 101,67
1% logement	9 614,45
Prélèvement à la source	11 812,00
Taxe sur salaires	20 709,00
Contribution AGEFHIP	3 650,92
Uniformation	18 993,00
Impôts sur intérêts	900,00
	345 342,28

8. Comptes courants Francas

N° STRUCTURE	NOM	MONTANT
450247	AD LOT ET GARONNE	219,97
450286	AD VIENNE	255,50
450500	UR BOURGOGNE FRANCHE COMTE	45 017,03
450810	AD AUBE	60,42
450857	AD MOSELLE	303,40
450867	AD BAS-RHIN	11 438,85
451746	AD LOT	337,35
451781	AD TARN	368,52
451782	AD TARN ET GARONNE	2 220,36
451944	AD LOIRE ATLANTIQUE	2 866,84
451972	AD SARTHE	683,38
452100	UR PACA	11 283,32
452113	AD BOUCHES DU RHONES	854,23
452259	AD NORD	9 430,21
	Total	85 339,38

9. Autres dettes

Cil à régulariser	5 393.00
Uniformation à régulariser	1 461.87
Régularisation KULTURHAUSS/AWO LANDES	160.00
	7 014.87

10. Produits constatés d'avance

Souscription « Grandir »	367.50
Subvention Erasmus projet 2020	9 936.00
	10 303.50

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative	550 000.00	555 000.00
FDVA	2 800.00	8 750.00
FONJEP	106 169.59	115 140.00
Ministère de l'Education Nationale (DGESCO)	4 125 000.00	4 125 000.00
Ministère de la Culture et de la Communication (DGPAT)	7 000.00	7 000.00
Ministère de la Culture et de la Communication (SCGC-DEDAC)	80 000.00	120 000.00
CNAF	216 000.00	240 934.00
OFAJ	167 750.78	144 309.66
CGET	67 500.00	55 000.00
ERASMUS	42 135.00	
Autres subventions	29 150.00	
TOTAL	5 393 505.37	5 371 133.66

2. Cotisations des Associations Départementales à la Fédération		
8 490	adhérents individuels à 6.10 €	51 789.00
1 048	adhérents collectifs organisateurs à 100.00 €	104 800.00
3. CONTRIBUTION AD-UR		
	Panafo-Formation habilitée	
45 607	journées/ stagiaires (métropole et dom) x 6.80 €	310 127.60
	Panafo Formation professionnelle 283 469,88 heures x 1.21 €	342 998.61
	Contribution AD-UR 1%	572 080.00
4. Produits exceptionnels		
	Produits divers (régul Uniformation)	4 038,21
	Produits sur exercices antérieurs	<u>13 633.65</u>
		17 671,86
5. Charges exceptionnelles		
	Charges diverses	1 864.59
	Charges sur exercices antérieurs	<u>6 761.96</u>
		8 626.55

Le journal officiel du 12/08/95 oblige les dispensateurs de formation professionnelle qui ont un statut de droit privé, à détailler les subventions reçues pour celle-ci dans les tableaux ci-après.

TABLEAU 1 Ressources de l'organisme

ORIGINE DES FONDS	Exercice clos		Exercice précédent	
	Montant en K€	%	Montant en K€	%
I RESSOURCES PROVENANT DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS POUR LEURS SALAIRES ET DES PARTICULIERS				
Entreprises			13.08	60.61%
Etat, collectivités locales, Ets publics				
Entreprises : Via Fongecif, OMA, FAF			8.50	39.39%
Particuliers				
Sous-total I				
II RESSOURCES PROVENANT DES POUVOIRS PUBLICS				
Instances européennes				
Etat				
Régions				
Autres collectivités territoriales				
Sous-total II				
III AUTRES				
Autres organismes de formation				
Autres ressources				
Sous-total III				
Total des ressources			21.58	100%

TABLEAU 2 Décomposition des actions par finalité

FINALITE DES ACTIONS	Exercice clos		Exercice précédent	
	Montant en K€	%	Montant en K€	%
Diplômantes (1)				
Perfectionnement prof. et qualifiant (2)			21.58	100%
Insertion sociale				
Total				

(1) Diplômes nationaux, titres homologués. (2) Certificats de branches, certificats d'entreprises, attestations

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

	Effectif à la clôture (1)		Equivalent temps plein à la clôture (2)		Equivalent temps plein annuel (3)	
	Exercice clos	Exercice précédent	Exercice clos	Exercice précédent	Exercice clos	Exercice précédent
Cadres	26	26	25	25.60	28.19	26.66
Employés	9	8	7.86	7.05	7.86	7.05
Détachés	8	10	8	10	9.33	10.67
TOTAL GENERAL	43	44	40.86	42.65	45.39	44.38

(1) Effectif à la clôture quelle que soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

(3) Temps annuel travaillé par salarié.

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Néant

4. Engagements donnés

La Fédération des Francas s'est engagée à reverser la somme de 10 074.70 € à l'UR Francas Hauts de France et la somme de 25 068.33 € à l'UR Francas Occitanie selon les conditions prévues dans les conventions.

5. Engagements reçus

Les Unions régionales et Associations départementales ci-dessous se sont engagées à reverser la somme totale de 48 336.32€ à la Fédération des Francas en cas de départ de leur entité des personnes concernées pour un motif autre que la retraite ou le licenciement non privatif d'indemnité suivant la répartition ci-dessous.

Nom UR/AD	Montant
AD de la GIRONDE	4 998,44
AD des ALPES DE HAUTE PROVENCE	5 576,68
AD de la LOIRE	25 563,95
AD des PYRENEES ATLANTIQUES	12 197,25
	48 336,32

VII –EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

1. COVID-19

Conformément aux règles prévues par l'autorité des normes comptables, l'annexe doit faire mention d'informations quantitatives ou qualitatives sur les conséquences du COVID-19. La crise COVID-19 a entraîné pour la Fédération nationale des Francas :

- La fermeture de son centre fédéral situé au 10-14 rue Tolain PARIS 20ème à partir du 16 mars ;
- La mise en chômage partiel de salariés et la demande d'indemnisation de ce chômage partiel ;

L'évolution du chiffre d'affaires due à la crise reste à estimer plus précisément à la date d'arrêt des comptes annuels. De plus la Fédération nationale des Francas n'a pas eu recours à cette date à des prêts garantis par l'Etat ou à la mise en place de restructuration des emprunts.